AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-8-70 088529

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D. D. A. - Protection des Végétaux - Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars - ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL
25 F.

AVERTISSEMENTS - ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES - Le deuxième vol se poursuit dans l'ensemble des départements. Il est plus important qu'au cours de ces dernières années, y compris dans les régions moins favorables au Carpocapse du Nord de la Sarthe et de la Mayenne. Des pontes ont été déposées; elles arrivent actuellement à éclosion. En conséquence :

- dans les vergers où la protection a été éliminée par les récentes pluies, il y a lieu d'effectuer une nouvelle application immédiate.
- dans les vergers où le dernier traitement a été exécuté dans les derniers jours de Juillet conformément aux indications de la note du 21 Juillet, il y a également lieu d'exécuter un nouveau traitement immédiat.
- dans les vergers traités dans les derniers jours de la semaine du 3 au 8 Août et où la protection n'a pas été éliminée par les récentes pluies, ce traitement peut être repoussé aux derniers jours de la semaine en cours.

Respecter la législation en vigueur concernant les délais d'emploi des insecticides avant la récolte. Se reporter au bulletin n° 115 d'Avril 1970.

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER - Dans les vergers où des taches existent, la protection contre les Tavelures devra être renouvelée à l'occasion du traitement dirigé contre le Carpocapse.

INFORMATIONS -

PSYLLE DU POIRIER - Il y a lieu de continuer à se méfier de ce parasite qui pourrait éventuellement être combattu en utilisant un insecticide à la fois actif contre le Carpocapse et le psylle.

AVERTISSEMENTS - VIGNE

MILDIOU -

Vignobles de Loire-Atlantique et de Muscadet de Maine-et-Loire - Les récentes pluies ont permis une reprise d'activité du Mildiou. En conséquence :

- dans toutes les vignes en production qui ont été grêlées, un nouveau traitement doit être exécuté dans les derniers jours de la semaine en cours, conformément aux indications de la note du 5 Août.
- dans les jeunes vignes dont la végétation est encore active, un nouveau traitement doit également être exécuté dans les derniers jours de la semaine en cours.
- dans les autres vignes, terminer d'urgence le traitement conseillé dans le bulletin du 5 Août

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles : R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE du 18 AOUT 1970

Imprimerie de la Station d'Angers - *Directeur-Gérant* : L. BOUYX

32